

Décret

Générale

modern

Décret n° 79-030/PR portant approbation des statuts de la Banque nationale de Djibouti.

n° 79-030/PR

Ministère
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
18 avril 1979

Numéro JO
n° 4 du 14/10/1979

Date du numéro
14 octobre 1979

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU les lois constitutionnelles n° 77-001 et 77-002 en date du 27 juin 1977

VU l'ordonnance n° 77-008 en date du 30 juin 1977

VU l'ordonnance n° 77-070/PR en date du 3 décembre 1977 portant création de la Banque nationale de Djibouti

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 17 avril 1979 ;

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Sont approuvés les statuts de la Banque nationale de Djibouti joints au présent décret.

Article 2

Le présent décret sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Par le Président de la République **HASSAN GOULED APTIDON.**